

Date : **4 mai 1999**
Responsable : Claude-Alain Karlen
Service : Banques / Négociants
No direct : 031 / 322 63 88
E-mail : Claude-Alain.Karlen@ebk.admin.ch
Référence : Divers / An 2000

A l'attention

- de toutes les banques et de tous les négociants en valeurs mobilières (les banques Raiffeisen, via l'Union Suisse des Banques Raiffeisen)
- de tous les organes de révision bancaire et boursière

Problématique An 2000 / Suivi de l'état d'avancement des travaux

Mesdames, Messieurs,

Afin d'aborder harmonieusement l'année 2000, la Commission fédérale des banques (CFB) communique régulièrement depuis l'automne 1997 à toutes les banques et négociants en valeurs mobilières la teneur des plus importantes directives internationales émises par le « Joint Year 2000 Council ».

La CFB a requis par lettre du 1^{er} septembre 1998 un rapport de révision spécifique au 31 octobre 1998 sur l'état d'avancement des travaux liés à la résolution de la problématique de l'an 2000 de tous les établissements soumis à sa surveillance. Bien que cette problématique ait été abordée depuis longtemps par tous les établissements, l'examen de ces rapports démontre que des travaux complémentaires doivent encore être effectués, notamment au niveau des tests, de la solution de secours et de l'analyse de l'état de préparation des clients et des contreparties.

Vu que la majorité des rapports de révision annuels seront transmis à l'autorité de surveillance avant la fin des phases de tests, la CFB souhaite procéder à une nouvelle enquête sur l'état d'avancement des travaux au **15 juillet 1999**. En accord avec la Commission technique de la révision bancaire de la Chambre fiduciaire, la CFB invite les sociétés de révision agréées pour les banques et les négociants en valeurs mobilières à lui transmettre au plus tard jusqu'au **15 août 1999** les rapports de révision y relatifs établis, tant sur le plan formel que matériel, conformément au questionnaire présenté dans le courrier du 1^{er} septembre 1998.

Afin de faciliter l'échelonnement des travaux, la description de l'état de préparation au mois de **juin 1999** (et non pas au 15 juillet 1999) des banques ayant clôturé avec suc-

cès la première ronde du test interbancaire se déroulant du 12 au 20 mai 1999 est possible dans la mesure ou la seconde phase du test interbancaire prévue du 30 juin au 8 juillet 1999 se déroule également sans encombre. Le délai ultime de la remise de ces rapports de révision spécifiques reste fixé au **15 août 1999**.

Les points concernant les tests, la solution de secours et l'analyse de l'état de préparation des clients et des contreparties devront être particulièrement détaillés. Ainsi, les commentaires relatifs aux tests devront englober, le cas échéant, le résultat des travaux entrepris dans le cadre du test interbancaire (voir notre communication-CFB N° 9 du 17 décembre 1998). Le rapport de révision spécifique devra aussi se prononcer sur la compatibilité de la solution de secours mise en place par l'établissement concerné avec les exigences décrites dans notre communication-CFB N° 11 du 9 avril 1999 en y intégrant la planification et le concept de liquidité.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Secrétariat de la
COMMISSION FEDERALE DES BANQUES

Daniel Zuberbühler
Directeur

Claude-Alain Karlen
Banques et Négociants

Copie à : Association Suisse des Banquiers, Case postale 4182, 4002 Bâle